

Règlement Intérieur La 1ère montée des crêtes de Gouaux

Article 1 : Présentation

Le comité des fêtes de GOUAUX organise trois manifestations sportives de montagne le 01/08/2021 :

- 9h - Course pédestre type Trail Découverte de 15 km/ 880m D+/D-, 5% route/ 95% chemin en sous-bois
- Une Marche de 6km/300mD+
- Une course enfant

Article 2 : Conditions de participation

La course pédestre est ouverte aux licenciés à partir de l'âge de 18 ans licenciés FFA (Fédération Française d'Athlétisme) à jour et aux non-licenciés ayant un certificat médical portant la mention de « non contre-indication à la pratique de la course à pied en montagne en compétition » datant d'au moins d'un an à la date de la course.

Le classement sera réalisé pour les 3 premiers hommes et les 3 premières femmes.

Pour la Marche, vous devez être âgés de 12 ans. Les enfants de moins de 12 ans doivent être obligatoirement accompagnés d'un adulte et être sous leur responsabilité. Un certificat médical n'est pas obligatoire. Il n'y aura pas de classement.

Article 3 : Assurances

Responsabilité Civile : Le comité des fêtes du village de GOUAUX est couvert par une police d'assurance.

Individuelle accident : les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à la licence qu'ils devront présenter au retrait du dossard. Il incombe aux participants non-licenciés de s'assurer eux-mêmes. L'assistance médicale sera assurée par des secouristes bénévoles sur le parcours. Il est de la responsabilité de chaque coureur d'être présent au moins une demi-heure avant le départ.

Article 4 : Course

Il s'agit d'une course en semi-autonomie avec un point de ravitaillement en eau et solides. Le parcours est balisé. Il est de la responsabilité de chaque coureur de surveiller le marquage pour rester sur le tracé. Ne plus voir de rubalises sur 100m signifie avoir quitté le parcours.

Tout abandon, tout problème ou accident devra être signalé au poste de contrôle le plus proche avec remise du dossard. Les concurrents se doivent secours et entraide. Ils s'engagent à ne pas exercer de poursuite envers l'organisateur pour tout incident pouvant résulter de leur participation à cette manifestation sportive.

L'organisateur se réserve la possibilité de modifier le parcours et les consignes de sécurité en fonction des conditions météorologiques.

Article 5 : Inscription à la course

L'inscription à la course se fera exclusivement sur le site pb-organisation.com et sera validée qu'à réception du certificat médical ou de la licence FFA.

Dossards : le retrait des dossards se fera à la Mairie de GOUAUX le samedi 31 juillet 2021 entre 17H00 et 19H00 et le dimanche 1^{er} août entre 7H00 et 8H00.

Article 6 : Annulation d'une inscription

En cas de demande d'annulation d'une inscription, aucun remboursement ne sera effectué.

Article 7 : Eco-responsabilité

L'organisateur attire l'attention des concurrents sur le respect de l'environnement.

Comportement : Respect des bénévoles, sans lesquels cette manifestation ne pourrait avoir lieu.

Emprunt des sentiers balisés pour la course, sans chercher à couper.

Strict respect des lieux et de l'environnement (Interdiction de jeter des déchets sur le sol, en dehors des poubelles présentes aux abords des points de ravitaillement)

Prévoir un gobelet personnel.

Article 8 : Droit à l'image

Les concurrents par leur engagement, déclarent renoncer à leur droit à l'image.

Article 9 : Matériel

L'usage des bâtons est autorisé. Les concurrents ont le libre choix du matériel qu'ils estiment leur être nécessaire.

Article 10 : Respect du règlement

Par son inscription, chaque participant s'engage à respecter l'ensemble du règlement.